

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/23

Le SIX avril de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE
MM ALMERO Jean-Jacques, Hubert MARTY, Denis VAILLANT,

Procurations : M. Eric GEORGET à Mme Julie COLLANGE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY

Absents : Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT, M. Laurent ZANDONA

Date de convocation : 30 mars 2023

Secrétaire de séance : Madame Corinne LACOSTE

Objet : Décision de déclassement du domaine public communal dans le domaine privé de la parcelle C0006

Madame le Maire rappelle que la commune de Goyrans est propriétaire de la parcelle C0006 de 5730 m². Cette parcelle ne présente pas un intérêt général de service public.

En vue d'une cession, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur son déclassement du domaine public pour être intégrée au domaine privé communal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'avis des Domaines n'a pas été demandé puisque Goyrans est une commune de moins de 2000 habitants.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- déclare la désaffectation du bien comme ne supportant aucune infrastructure destinée au public, et n'étant plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, et décide d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 6 avril 2023.

Fait à Goyrans, le 6 avril 2023.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans